



INFO SOLDE



JUN 2018

Pour toute question sur votre solde,
contactez la cellule solde assistance :
Par mail : solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr

 N°Vert 0 800 00 69 50

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Prélèvement de l'impôt à la source (PAS)

A compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera directement prélevé à la source. Le taux de prélèvement de référence sera établi sur la base des revenus perçus au titre de l'année 2017. Celui-ci sera communiqué par l'administration fiscale à votre employeur qui effectuera chaque mois le prélèvement.

Attention : ce taux pourra varier proportionnellement à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de vos revenus. Vous pouvez demander une actualisation de votre taux de prélèvement en cas de changement prévisible de votre situation (familiale, professionnelle, revenus locatifs, ...).

Informations :

- Votre gestionnaire RH de proximité.
- La cellule solde assistance : **0 800 00 69 50**.
- Internet > www.economie.gouv.fr (rubrique «prélèvement à la source»).

Fin du précompte UNEO

À partir du 1^{er} juillet 2018, la cotisation à la mutuelle UNEO n'est plus prélevée directement sur votre solde. Si vous êtes adhérent UNEO, vous recevrez courant juillet, un titre interbancaire de paiement (TIP) à renvoyer par voie postale pour vous acquitter des cotisations des mois de juillet, août et septembre. Vous pourrez également opter pour le prélèvement bancaire en complétant votre mandat de prélèvement SEPA sur le site Internet de l'UNEO. Sans action de votre part, vous vous exposez à une rupture de vos garanties contractuelles.

Démarches en ligne > www.groupe-uneo.fr (rubrique «Actualités» / précompte sur solde : passer au prélèvement bancaire en moins de trois minutes).

*«Retrouvez chaque mois toutes les informations
relatives à votre solde»*

INFO IMPORTANTE

Rappel sur les changements de résidence

En cas de déménagement vous devez vous rapprocher de votre correspondant changement de résidence (CCR) pour connaître vos droits à cubage et votre plafond financier. Le respect de ce plafond conditionne le remboursement maximal des sommes engagées. Le remboursement effectif pourrait être plus bas car il est recalculé sur la base du cubage réel.

Si vous êtes muté en métropole et que vous n'utilisez pas la plateforme multi-déménageurs ou si vous êtes muté hors métropole, pensez à bien négocier votre devis. Plus il sera négocié à la baisse et plus votre intéressement financier (ACMOBGEO) sera élevé.

Par ailleurs, vous n'avez pas à verser 80% d'acompte au déménageur même si vous recevez le montant correspondant. La plus grande prudence s'impose et vous devez négocier un pourcentage d'acompte très inférieur (30% au moins).

Attention : soyez vigilant à l'égard des entreprises qui vous contacteraient directement en se prévalant d'un partenariat ou d'un agrément du ministère des armées. Sachez qu'il n'existe aucun accord, agrément ou partenariat entre le ministère et une quelconque entreprise de déménagement ; ne vous laissez pas abuser.

Intradef > http://simu-cr.intradef.gouv.fr/Simu_CR/#/main

Internet > www.defense.gouv.fr/Commissariat

Où trouver l'information ?

Pour toute question relative à votre solde, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

1. Votre correspondant RH de proximité
2. La cellule solde assistance - numéro vert : **0800 00 69 50**
3. La boîte mail de la cellule solde assistance : **solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

INTRADEF

SGA Connect > portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde

DRHAT > portail-drhat.intradef.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde

Marine > portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/solde-indemnite

Air > portail-drhaa.intradef.gouv.fr/index.php/remuneration-et-indemnisation

INTERNET

www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde

INFO SOLDE

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTERE DE LA DEFENSE
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

ARMÉE DE TERRE
ARMÉE DE L'AIR
MARINE NATIONALE
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES